HABILITATION ÉLECTRIQUE

Habilitation électrique H0v, B0 - Non électricien Exécutant

Cette formation est destinée au personnel non électricien travaillant dans des environnements à risques électriques (maçons, peintres...).

DURÉE	TARIF	GROUPE	FORMAT
1 jour 8 heures	**1 200 € HT** par groupe (intra)	**10 participants max.**	**En présentiel**

Objectifs

- Connaître les dangers liés à l'endommagement des OUVRAGES ou INSTALLATIONS BT/HT
- Connaître les conditions d'approche électriques dans la ZONE DE TRAVAIL et les limites
- Savoir utiliser l'outillage adapté
- Savoir travailler sous les ordres d'un CHARGE DE CHANTIER
- Etre informé de la nécessité d'avertir le CHARGE DE CHANTIER de tout dommage porté aux OUVRAGES ou aux INSTALLATIONS durant les TRAVAUX

Prochaine session

Dates : nous contacter

Toulouse et sa périphérie

Session sur-mesure possible →

Modalités

PRÉREQUIS
Aucun

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
Active et différenciée

ÉVALUATION DES ACQUIS
Évaluation continue et sommative

VALIDATION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation

Plus d'infos sur cette formation →

Programme détaillé

1 Module tronc commun (TC1) : 6 h

- Les différentes grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc…
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.),
- Les différents DOMAINES DE TENSION,
- Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites,
- L'HABILITATION : Principe, symboles,
- Prescriptions des différentes ZONES DE TRAVAIL,
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc…),
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT,
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

2 Module Exécutant travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) : 2 h

- Les acteurs concernés par les TRAVAUX,
- Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation, interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.),
- La ZONE DE TRAVAIL :
  - Application des prescriptions,
  - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION.

3 Contrôle théorique et pratique des connaissances

4 Validation

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard des contrôles de connaissances théoriques et pratiques.